

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

Etaient absents :

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 126

Demande de subventions : aménagement de la rue Jean-Baptiste Marcaggi.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La rue Jean Baptiste Marcaggi, d'une longueur de 120 mètres linéaires est une voirie urbaine du centre ville d'Ajaccio qui relie la voie départementale du Boulevard Sampiero à la voie communale de la rue des Trois Marie.

A l'heure actuelle son état est très dégradé et on peut constater la présence d'un trottoir en tuff qui ne permet pas le passage des piétons en toute sécurité.

En outre la circulation y est difficile et le stationnement anarchique. Le présent projet va permettre de réorganiser le stationnement, la circulation et assurer le passage des piétons en toute sécurité.

La CAPA dans le cadre de son programme de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'adduction en eau potable y a programmé la réfection de l'ensemble des regards et canalisations.

Pour la ville, il s'agit également de saisir cette opportunité d'ouverture de chantier pour coordonner les travaux et obtenir une rue refaite dans toute sa totalité : réseaux, trottoirs, chaussée.

L'aménagement de la rue Jean-Baptiste Marcaggi comprendra les travaux suivants :

- terrassements,
- démolition de l'existant : trottoirs et chaussée,
- construction d'un réseau éclairage public,
- construction d'un réseau d'eaux pluviales,
- réfection des trottoirs de part et d'autre de la rue,
- réfection de la chaussée en enrobés.

La rue des Trois Marie, également impactée par les réfections de réseaux de la CAPA sera réaménagée de la façon suivante :

- terrassements,
- démolition de l'existant : trottoirs et chaussée,
- réfection des trottoirs de part et d'autre de la rue, dans la portion comprise entre la rue JB Marcaggi et la rue Fesch.
- réfection de la chaussée en enrobés dans sa portion comprise entre la rue Fesch et le cours Napoléon.

Pour assurer une continuité du projet de réaménagement de cette zone : les trottoirs et stationnements seront également repris, sur le boulevard Sampiero dans la portion comprise entre l'entrée de la Rue JB Marcaggi et la Rue des trois Marie, au droit de la station Scaglia et de la maison des anciens combattants.

Le programme proposé s'établit comme suit:

DESIGNATION	MONTANT € HT
Démolition des trottoirs et chaussée existants, terrassement réfection en enrobé	269 000,00
Réseau éclairage public	3 943,00
Réseau eaux pluviales	4 143,00
TOTAL	277 086,00

Le financement de cette opération pourrait s'établir ainsi qu'il suit :

CTC	CG2A	VILLE	TOTAL HT
110 834.4 € HT	96 980.1 € HT	69 271.5 € HT	277 086,00 € HT

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du conseil Général de Corse du sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	277 086,00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	110 834.40 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	96 980.10 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	69 271.50 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver le présent programme relatif au programme d'aménagement de la rue Jean-Baptiste Marcaggi.
- D'adopter le plan de financement de l'opération,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi qu'auprès du Conseil Général de Corse du Sud.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
APRES AVIS favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le programme relatif à l'aménagement de la rue Jean-Baptiste Marcaggi, tel qu'exposé ci-dessus.

ADOPTE

Le plan de financement relatif à ce programme qui s'établit comme suit :

Montant de l'opération	277 086,00 € HT
Participation CTC (40 % du montant HT)	110 834.40 €
Participation CG2A (35% du montant HT)	96 980.10 €
Part communale (calculée sur le montant HT)	69 271.50 €

AUTORISE Monsieur le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi qu'auprès du Conseil Général de Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont prévus au budget de l'exercice 2012 de la Ville d'Ajaccio.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,



Simon Renucci
Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012